

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

NAPOLÉON ET LE CINÉMA

125 ANS D'HISTOIRE(S)!

**INTERVIEW
VALÉCIEN GALUCCI BONNOT P5 À 7**



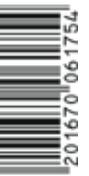
Illustration ICN



**LINGUA
MIGRATIONS
HORS DES FRONTIÈRES
(LINGUISTIQUES)
P20**

**KAMPÀ P3 • OPINIONS P4
AGENDA P8
DETTI È FATTI P17 • SOCIÉTÉ P18
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9**

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

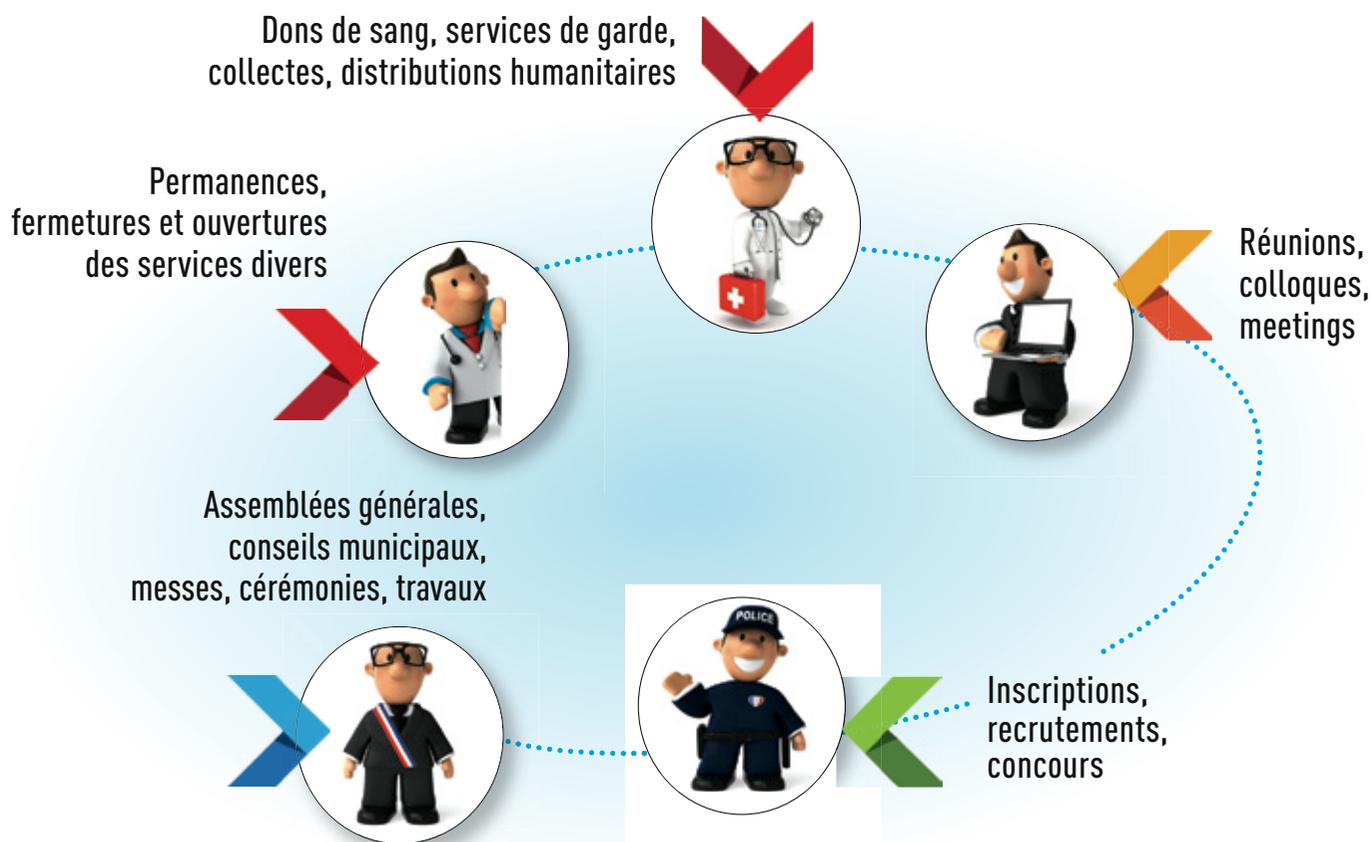
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



E À LA UNE

R 125 ANS D'HISTOIRES(S)!

I INTERVIEW

A VALÉCIEN GALUCCI BONNOT P5 À 7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

DETTI È FATTI

SOCIÉTÉ **CEUX QUI NE SAVENT PAS CE QU'ILS FONT**LINGUA **MIGRATIONS HORS DES FRONTIÈRES (LINGUISTIQUES)**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

KAMPÀ



*Ma mère avait raison: les Français sont pires que les Anglais!

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Le 21 novembre 2023, 118 des 193 pays membres de l'ONU ont voté en faveur de la «traditionnelle» trêve olympique généralement adoptée par simple consensus. Introduite au début des années 1990, cette trêve s'inscrit dans le prolongement, nous dit l'AFP, «de l'ancienne tradition grecque de l'ekecheiria, qui imposait la cessation de toute hostilité pendant les jeux olympiques antiques». Ce que réfute l'historien du sport Patrick Clastres dans la chronique qu'il tient dans *Le Monde*: «Jamais les concours antiques n'ont donné lieu à une suspension des hostilités» et l'ekecheiria n'était en fait qu'une sorte de sauf-conduit permettant de traverser des zones de guerre pour se rendre aux jeux. De ce point de vue, alors qu'à en croire des Parisiens leur ville ressemble à un champ de bataille jalonné de tranchées, il y a de l'idée en France. On apprend en effet, le 28 novembre dans *Le Parisien*, qu'il faudra bénéficier d'une dérogation et montrer «patte blanche» pour circuler en voiture ou à deux-roues dans la capitale, et plus particulièrement à proximité des sites olympiques, durant la période des JO. Commerçants et riverains devront justifier de leurs déplacements et produire une attestation, peut-être sous forme de QR code s'ils sont implantés ou résident en bordure de Seine où se tiendra la parade de la cérémonie d'ouverture. De plus, recevoir des amis pour assister au spectacle nécessitera une déclaration obligatoire avec le détail de l'identité des invités. Et il ne faudra guère compter sur les transports en commun pour se déplacer de manière fluide. Le 23 novembre, Anne Hidalgo, maire de Paris, a prévenu qu'on «ne va pas être prêt» côté transports publics. Et pour ajouter au plaisir, Île-de-France Mobilités (IDFM) a annoncé le 27 novembre des tarifs spéciaux pour la durée des jeux: le prix du ticket de métro à l'unité sera de 4 €, contre 2,10 aujourd'hui; celui des trains et du RER à 6 €. Valérie Péresse, présidente d'IDFM, a invité les Franciliens à «faire le plein de tickets», avant le 20 juillet, pour bénéficier du tarif normal. Ce qui sera difficile pour ceux des usagers qui en sont déjà à compter chaque euro. Devant tant de réjouissantes perspectives, certains en viennent à suggérer une trêve des JO. Et on n'est encore qu'en 2023... ■ **Elisabeth MILLELIRI**

ONU Info @ONUInfo · 21 nov.
 L'Assemblée générale adopte une résolution instituant une trêve olympique à l'occasion des jeux @Paris2024
 118 votes pour
 2 abstentions (Russie et Syrie)

Nicolas Lepeltier @NLepeltier · 21 nov.
 « La trêve olympique n'a jamais permis d'arrêter les combats. Aucun conflit ne s'est arrêté grâce au CIO » (JB Guégan)
 Paris 2024 : comment les tensions internationales pourraient s'inviter aux Jeux olympiques [lemonde.fr/sport/article/...](https://lemonde.fr/sport/article/) via @lemondefr

Le Monde @lemondefr · 22 nov.
 Paris 2024 : la trêve olympique, une tradition inventée par le Comité international olympique [lemonde.fr/sport/article/...](https://lemonde.fr/sport/article/)

Le Parisien | Paris @LeParisien_75 · 11h
 JO Paris 2024 : une dérogation sera nécessaire pour circuler librement dans Paris pendant les Jeux

Nico Las @stunsviewer · 27 nov.
 On résume, les JO c'est censé être un événement populaire et on a donc :
 - des billets hors de prix
 - le prix des transports qui va doubler
 - Paris qui va être impraticable pour ceux et celles qui devront bosser.
 Respect , arriver à rendre détestable les JO c'est du haut niveau

Andhy... Anything Else @Warol_AD · 27 nov.
 Ça tombe bien. On comptait sauter 1 repas sur 1 restant pour continuer à payer les transports.

HAL Bundy @HAL_9000_Bundy · 10h
 Ça s'emboîte bien avec le ticket de métro à 4€, c'est merveilleux

michael147 @michael14717 · 10h
 On aurait dû organiser les Jeux à Trifouilly-les-Oies. Ç'aurait été bien mieux (sauf pour les oies).

AAA @AAA_cmoi · 10h
 Ça va être les geôles olympiques pour les parisiens

StephB @SSbenoist · 9h
 Respirer ce sera encore possible? Le litre d'oxygène sera taxé et restreint?

Elder Rex @ElderRex1 · 3h
 En gros on reconfine Paris en 2024. Avec attestation tout ça.

pèlerin pimpin @FabriceLanguit1 · 27 nov.
 Vu le contexte national et international ! Il vaudrait mieux faire une trêve des jeux !

HUMEUR

Le neutre n'existe pas !

Fin octobre, lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, le président de la République, en quelques mots, a remis, aux calendes grecques, la possibilité d'inclure le féminin dans l'écriture: «*La langue française forge la nation [...] le masculin fait neutre, on n'a pas besoin d'ajouter des points au milieu des mots ou des tirets ou des choses pour la rendre visible*». Quelques mots perdus dans un discours sur lesquels il ne faudrait pas s'arrêter, s'ils ne résumaient pas si bien la place du féminin dans la langue, certes, mais aussi dans l'Histoire, dans la société, dans la bouleversante actualité qui nous sidère et nous interroge.

Dire que le masculin fait neutre, c'est sous-entendre que le féminin fait l'arbitraire. C'est certainement pour cela que les inégalités salariales et sociales touchent l'injuste féminin. Dire que le masculin fait neutre, c'est encore forger dans les esprits, masculins et féminins, que le féminin est offensif. Cela devient interrogeant quand on constate que c'est majoritairement le masculin qui a besoin d'ajouter quelques points, de suture, ou de tirer sur le féminin, pour défendre et rendre si visible sa neutralité. Dire que le masculin fait neutre, c'est considérer que le féminin est hostile. C'est alors se demander si, en la matière, le neutre masculin n'a pas une longueur d'avance. Est-ce le féminin haineux, belligérant, malveillant, qui viole l'impartialité, en abusant, en torturant, en capturant, en assassinant? Est-ce parce que le féminin est partial qu'il n'est pas, ou si peu représenté, dans les actuels forums, conférences, congrès et autres sommets pour une possible paix?

En fait, entendre que le masculin fait neutre, c'est peut-être réaliser que le masculin, en se désirant plus qu'en se faisant neutre, a toujours et invariablement peur du féminin. Entendre que le masculin fait neutre, c'est certainement comprendre que le masculin croit encore à cette utopie qu'il est le seul à pouvoir ou devoir organiser ou diriger le monde, à provoquer ou gérer ses maux, en ayant aussi le dernier mot. ■ **Dominique PIETRI**

NAPOLÉON ET LE CINÉMA

125 ANS D'HISTOIRE(S)!



La sortie du film Napoléon de Ridley Scott est l'occasion de revenir sur la manière dont la vie de ce personnage historique a pu être portée sur grand écran.

Entretien avec Valécien Galucci Bonnot, doctorant en cinéma.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI



« Évoquer Napoléon et le cinéma, c'est se confronter à une multitude de films. Pour la période qui va de 1897 à 2015, les historiens recensent environ 1 000 films. »

Photo Livia Santana

Un nouveau film sur Napoléon Bonaparte. Cette fois-ci c'est le réalisateur britannique Ridley Scott derrière la caméra et Joaquin Phoenix incarne Napoléon. Ce n'est ni le premier ni probablement le dernier film sur l'Empereur?

Evoquer Napoléon et le cinéma, c'est se confronter à une multitude de films. Pour la période qui va de 1897 à 2015, les historiens recensent environ 1000 films. On produit des films sur lui partout dans le monde et c'est ce qui fait la richesse et la diversité des représentations de Napoléon au cinéma. C'est aussi ce qui provoque les débats en raison des visions différentes qui se confrontent.

À quand remonte le premier film sur Napoléon?

Celui qui est considéré comme le premier film sur Napoléon Bonaparte date de 1897. Il a été réalisé par Georges Hatot et Gaston Breteau. Il fait partie des « vues historiques Lumière » et met en scène, sur une quarantaine de secondes, une reconstitution de la rencontre entre Napoléon et le pape Pie VII. En 1897 également on trouve un autre film, réalisé encore pour les Frères Lumière, qui s'intitule *Signature du traité de Campo-Formio*.

Entrevue de personnages historiques, politique, batailles, histoire d'amour. Qu'est-ce qui est mis en scène et raconté le plus souvent dans la filmographie napoléonienne?

Tout dépend de la vision des réalisateurs et de l'époque. Napoléon Bonaparte est non seulement un sujet d'histoire mais aussi de littérature. Les réalisateurs vont choisir entre un pan entier de l'histoire ou s'intéresser plutôt à un chapitre en particulier. Par exemple Sacha Guitry en 1955 a choisi d'embrasser la vie de l'empereur, de 1769 à 1821. A contrario, le réalisateur égyptien Youssef Chahine, dans *Adieu Bonaparte* en 1985, va se concentrer sur la campagne d'Égypte.

Au vu de la vie de Napoléon, du personnage, des faits, difficile voire impossible de tout dire en un seul film...

Et c'est là toute la difficulté à produire des films historiques. D'une certaine manière, cela oblige le réalisateur à reconstituer un passé, une ambiance, une atmosphère, à effectuer

des recherches. C'est le budget qui rend difficile ce type de projet. On notera par exemple le *Napoléon* jamais réalisé de Stanley Kubrick.

Peut-on dire que Napoléon est un personnage cinématographique par excellence et que pour un réalisateur, l'histoire de sa vie est du pain béni?

Napoléon Bonaparte est un personnage historique, cinématographique, mais aussi littéraire. À Sainte-Hélène, en dictant ses mémoires, il a conçu sa légende. Une légende qui sacralise, sélectionne, encense et produit le spectacle. Evidemment, cette légende concentre les ferments du spectacle cinématographique. Le cinéma va reproduire cette légende napoléonienne forgée à Sainte-Hélène qui a débuté avec les ouvrages littéraires au XIX^e siècle avant de se prolonger avec le 7^e art. Il y a une épopée. En littérature, par exemple, Alexandre Dumas*, reprend cette vision géographique d'un garçon né sur une île et mort sur une autre. Il y a une continuité entre deux îles. Il y a ce côté romantique de l'histoire d'un homme providentiel, où tout se passe comme si sa vie était déjà écrite à sa naissance.

De même qu'il a façonné lui-même sa légende, on est tenté d'imaginer que s'il l'avait pu, il aurait probablement supervisé lui-même un film sur sa vie...

Je pense en effet que Napoléon se serait servi de ce média. Nous savons que le cinéma est un art populaire et par conséquent Napoléon avait bien pressenti les effets de l'image sur la mémoire. Il se serait forcément servi de l'objet cinématographique pour défendre son projet, sa politique. Autre époque, en 1930, Benito Mussolini supervise une pièce de théâtre sur les Cent jours, qui sera produite en film en 1935 par son fils. Le film sert l'idéologie fasciste et l'acteur Corrado Racca qui interprète alors Napoléon a exactement les mêmes traits que le dictateur italien.

Les films sur Napoléon sont produits dans tous les pays du monde.

Y a-t-il des différences notables?

Oui et c'est ça qui fait la complexité et l'originalité de ce sujet. C'est un sujet d'histoire et chaque film, chaque origine

«Dans la filmographie napoléonienne, nous retrouvons différents rapports à l'histoire témoignant des différentes interprétations de la légende selon les pays.»

propose une vision différente. Youssef Chahine pose l'histoire vue par son pays, l'Égypte, bien différente du roman national français et propose un autre regard que le récit officiel. Il y a aussi un film autrichien de 1923, *Le jeune Médard*, qui traite de la campagne en Autriche autour de laquelle le scénario se construit à travers le personnage d'un jeune étudiant viennois. On y montre la résistance de l'Autriche. Dans la filmographie napoléonienne, nous retrouvons différents rapports à l'histoire témoignant des différentes interprétations de la légende selon les pays.

Sur 1000 films, combien font référence à la Corse ?

Un exemple important de la filmographie napoléonienne est le *Napoléon* d'Abel Gance, produit entre 1924 et 1926 et sorti en 1927. Dans ce film, le réalisateur réserve une séquence à la Corse. On y montre Napoléon enfant puis on le retrouve dans une Corse qui a fait alliance avec le Royaume d'Angleterre. Abel Gance imagine une rencontre entre deux figures de l'île, Napoléon et Pasquale Paoli. Le film a d'ailleurs été tourné en partie en Corse en 1925, à la maison Bonaparte, à la grotte du Casone. On a aussi *Les Exilés* du réalisateur insulaire Rinatu Frassati en 2015.

Comment le film de Ridley Scott s'inscrit-il dans le cinéma napoléonien ?

Selon moi, il s'inscrit dans une continuité cinématographique. Il perpétue le schéma narratif entre grande et petite histoire. Il met en scène les grandes batailles et la petite histoire avec Joséphine de Beauharnais. Il reprend les grands codes du cinéma napoléonien et hollywoodien. On peut voir ça dans le film *Désirée* [1954] d'Henry Koster, dans lequel Napoléon est interprété par Marlon Brando, ou dans *Conquest* [1937] produit par la MGM. Le film de Ridley Scott reproduit aussi l'image d'un Napoléon, «boucher», froid, machiavélique, avec notamment à la fin du film, un bilan statistique du nombre de morts causées par Napoléon. On montre l'amoureux et le guerrier, le sanguin. Ce sont deux aspects que l'on retrouve dans le cinéma napoléonien, mais aussi dans sa légende et les discours.

Quelle place pour la Corse dans le film de Ridley Scott ?

Le film retrace l'ascension d'un chef militaire jusqu'à sa mort, sans montrer ses origines ni son enfance. On aurait aimé qu'il vienne tourner en Corse comme Abel Gance. Mais cela rentre dans la logique scénaristique : l'absence de l'enfance crée beaucoup plus de mystère sur l'origine de Napoléon qui est évoquée par indices. Lors de la scène du mariage, l'acte de naissance indique Ajaccio. Il y a la musique aussi, avec des chanteurs corses invités à produire un chant traditionnel pour le film. La Corse, elle existe hors-champ, dans la musicalité. On sait très bien que le cinéma joue avec le hors-champ. Et cela permet finalement d'inviter le spectateur à s'intéresser à la vie de Napoléon après avoir vu le film. La Corse n'est pas vue mais

entendue, c'est cela qui la rend plus mystérieuse et qui renforce la légende napoléonienne.

Autour du film, il a y aussi le débat sur la véracité historique de ce qui est montré à l'écran.

On sait que la légende n'est pas fondée sur des faits authentiques mais sur des imaginaires et des illusions. Ce n'est pas un film qui doit être vu avec un œil d'historien. Justement, il y a ce débat avec les historiens. C'est un débat qui est riche et c'est le sort de chaque film historique d'être analysé par les historiens. Mais en même temps c'est logique, puisque l'histoire est une vision et une proposition d'un discours. Et elle provoque des analyses par les scientifiques. Je pense qu'un film peut avoir deux lectures. Une lecture scientifique et documentaire et oui, de ce point de vue il est critiquable et contestable, mais il peut aussi être regardé avec une lecture plus romanesque. Car le cinéma est un spectacle et par conséquent il se fonde sur des légendes et des fictions et il joue avec le mythe. Il s'appuie sur des faits authentiques et des archives et il joue avec ça à l'écran. C'est la logique du cinéma de créer l'illusion, c'est le propre de la magie du septième art.

Le nouveau Napoléon est Joaquin Phoenix. A-t-on toujours confié ce rôle à une star ?

On s'appuie sur des vedettes, mais pas toujours. Tout dépend du choix du réalisateur. Mais pour les blockbusters on fait appel à des acteurs connus du grand public. Il y a aussi à ça des raisons économiques, au vu des sommes engagées par les productions. Il faut une tête d'affiche. Youssef Chahine fait tourner Patrice Chéreau. Dans *Conquest* de Clarence Brown, Napoléon Bonaparte est interprété par Charles Boyer, grand acteur de l'époque qui partage l'affiche avec Greta Garbo dans le rôle de Maria Walewska. Dans *Napoléon Rigadin*, film muet 1913 de Georges Monca [1913], le personnage de Rigadin interprété par Charles Prince se rêve en Napoléon, on est ici dans le burlesque. Mais il ne faut pas oublier que dans le cas du *Napoléon* d'Abel Gance, Albert Dieudonné s'il n'était pas un inconnu avant le tournage doit surtout sa renommée à ce film.

Outre les différences de traitement selon les réalisateurs, il y aussi les différences d'interprétation...

Il y a des différences d'interprétation, oui. Chez Joaquin Phoenix, on voit comment il a travaillé sur l'austérité du visage, les sourires de l'acteur se font très rares. Chaque acteur, par sa propre vision, va se fondre dans la peau de Napoléon. Albert Dieudonné travaille sur le regard perçant qui est celui de l'aigle. Abel Gance associe d'ailleurs le visage du comédien à la figure d'un aigle. Marlon Brando va prendre le visage d'un séducteur tout en gardant cette posture de général et de chef militaire. Tout dépend des choix des acteurs qui se fondent dans le personnage. C'est pour ça qu'un film est une œuvre collective. ■

* Dans une biographie parue en 1840. Dix ans auparavant, Alexandre Dumas avait écrit un drame en six actes et 26 tableaux, *Napoléon Bonaparte ou Trente Ans de l'histoire de France dont l'action se déroule à plusieurs époques, de 1793 à 1821. À sa création, en 1931 au Théâtre de l'Odéon, Napoléon était interprété par Frédéric Lemaître. Quoiqu'accueillie avec enthousiasme la pièce fut retirée de l'affiche au bout de quelques jours. À sa sortie, six théâtres proposaient des pièces consacrées à la vie de Napoléon (NDR).*

EXPOSITION

Ajaccio, ma ville

François Romei, photographe ajaccien, a voulu restituer l'art de vivre de sa ville. Au travers d'une cinquantaine de clichés, il explore le patrimoine naturel, architectural, religieux, sportif, culturel, historique comme immatériel de la ville. Les différents thèmes abordés par l'exposition donnent lieu à une série de rencontres et de causeries avec des personnalités attachées à la mémoire patrimoniale d'Ajaccio. Le 5 décembre à 17h30, Pierre-Jean Luciani raconte l'histoire du Lycée Fesch. Le 7 décembre, à 17h30, Julien Vannucci, Pierre Paoli et Jean-Jean Vero reviendront sur le combat de boxe entre Armand Vannucci et Ray Sugar Robinson en 1963 à Paris, des boxeurs de cette époque seront également présents pour témoigner. Le 8 décembre, à 17h30, il sera question du parler ajaccien avec Rughjeru Miniconi, auteur d'un livre sur le sujet. Le 9 décembre à 10h30, Jean Jules Miniconi évoquera l'épopée du GFCA dans les années soixante, en compagnie d'anciens et nouveaux joueurs du club, avec la participation de l'Amicale des anciens du GFCA. Le 11 décembre à 17h30, Noël Pinzuti et l'association Les amis du Château proposent de partir à la découverte du Château de la Punta. Le 12 décembre à 17h30 François Giordani et Bastien Armani raviveront la mémoire des cabarets d'antan et donneront un petit concert reprenant des airs ajacciens connus. Entrée libre.

Du 2 au 12 décembre 2023. Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio, Ajaccio.  04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com



CINÉMA

Israël/Palestine: Leurs voix humaines

Avi Mograbi est israélien. Alia Suleiman est palestinien. Tous deux sont réalisateurs. Ils ont également en commun de porter sur le conflit israélo-palestinien un regard empreint d'une profonde humanité. L'association Corsica.doc programme deux films qui illustrent leur manière de résister à la tristesse, l'horreur, avec humour et poésie. Présenté en sélection officielle au Festival de Cannes en 2009, *Le temps qu'il reste* d'Elia Suleiman aborde l'histoire de la Palestine et de son conflit avec Israël à travers le parcours de personnages (essentiellement des membres de la famille du réalisateur) habitant pour la plupart à Nazareth, de 1948 à nos jours. Elia Suleiman, qui y interprète son propre rôle, mène sa narration au travers d'une suite de flash-backs. Sorti en 2012 et présenté pour la première fois au Festival international du film de Rome, le documentaire *Dans un jardin je suis entré* met également en scène son réalisateur, ainsi que son professeur d'arabe Ali Al-Azhari. Si leurs pères ont combattu l'un contre l'autre en 1948, eux se sont liés d'amitié. Les deux hommes évoquent avec nostalgie le Moyen-Orient de leurs grands-parents. Le documentaire a pour thème leurs mémoires familiales mais aussi l'aspiration à retrouver une autre époque, peut-être idéalisée, fantasmée, celle d'un Moyen Orient sans frontières ethniques, religieuses ou politiques dans lequel tous pourraient cohabiter en paix.

Le 1^{er} décembre 2023, 18 h 30. Cinéma L'Ellipse, Ajaccio.  04 95 10 63 10 & www.cinema-ajaccio.fr & www.corsicadoc.fr



THÉÂTRE

Par ici la sortie

La troisième comédie signée Manuel Montero (après *Les hommes sont des femmes comme les autres* et *Célibataire mais je me soigne*) débute comme un vilain traquenard. Boris, Didier et Jérôme, trois collègues de travail, se rendent à ce qu'il croient être une banale réunion commerciale. En réalité, leur employeur les a doublement piégés. Il les a faits venir pour leur annoncer qu'il envisage de les licencier mais que, dans sa grande mansuétude, il accepte de leur laisser une chance de sauver leur emploi : pour cela, ils vont devoir collaborer dans le cadre d'un escape game et réussir à sortir de la salle de réunion dans laquelle ils sont enfermés. Coincés ensemble, ils vont devoir unir leurs efforts pour résoudre des énigmes, réussir des épreuves. Ils ont une heure pour y parvenir. Vont-ils résister à la pression, à la panique qui guette et à la tentation de prendre prétexte de ce huis clos pour régler une affaire privée ?

Le 5 décembre 2023, 20 h 30. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/

DANSE

Bow

Formée notamment à l'École de danse contemporaine de Londres, Jeon Misook est chorégraphe et danseuse et enseigne à la Korea national university of arts. En 1998, elle a créé la Jeon Misook Dance Company. Avec *Bow*, elle traite d'une tradition typique : le fait de s'incliner. À la fois salut et marque de respect, cette simple flexion du torse cache pourtant des significations et des liens complexes, des allusions et des signes que le profane ne peut percevoir. L'angle dans lequel l'inclinaison est effectuée peut, par exemple, révéler le rapport hiérarchique entre deux individus ou marquer le respect dû à un aîné. Le ballet sonde toutes les connotations inhérentes à cette forme de communication complexe, en remettant le geste en question, en le brisant et en le répétant jusqu'à ce que ce code comportemental devienne méconnaissable, se transformant jusqu'à remettre en question le principe même de l'inclinaison. Spectacle proposé par l'association Dissidance, en partenariat avec le Séoul International Dance Festival et le Busan International Dance Festival.

Le 7 décembre 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr





CREATION SOCIETE

N° 01

socotri SAS SOCOTRI Expertise-Comptable

20240 Ghisonaccia-04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SASU PRX, au capital de 1000 €. Siège : Route du Port - 20145 Sari-Solenzara.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter ;

Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jordan, Edouard, Robert PRAJOUX, demeurant Lieu-Dit Pielza - 20240 Solaro.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 novembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAVERIE 2C

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 500 euros

Siège : Immeuble Constellation, 3, rue Paul Poggionovo, 20090 Ajaccio

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Le nettoyage, la désinfection et la restauration de tous types de tapis et de revêtements de sol pour les particuliers et les professionnels.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 11 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

Gérant : Monsieur Patrice VINCETTI, Né le 01 janvier 1972 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant 8, rue de l'Archipel - Résidence des Iles - Immeuble le Crête 1 - bâtiment C, à AJACCIO [20000], de nationalité française, Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 27.11.2023, il a été constitué sous la dénomination sociale « DC RAMELLI » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à Bastia [20200], 12, Rue Chanoine Bonerandi. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Anne-Marie, Julie NICOLI, demeurant à BASTIA [20200], 11, Boulevard Paoli et Monsieur Sébastien DEVAUX-RAMELLI demeurant à BASTIA [20200], 12, Rue Chanoine Bonerandi, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 04

U PIUMBONU

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Torra di Mezzu

Lieu-dit in Pianu

20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à SARROLA-CARCOPINO du 25/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : U PIUMBONU

Siège : Torra di Mezzu, Lieu-dit in Pianu,

20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Activité de paysagiste, création et entretien de jardins, vergers, potagers, traitement et protection des végétaux et arbres fruitiers, élagage et broyage de végétaux, amendement du sol (produits écologiques et naturels) ; Création de terrains de pétanque, de murets de jardin, installation de clôtures et de tous systèmes d'arrosages automatiques ainsi que tous travaux de mini pelle.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés et aux héritiers directs et conjoint, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Gaëtan, Jean, Mathieu FORTE demeurant Torra di Mezzu, Lieu-dit in Pianu, 20167 Sarrola-Carcopino. Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 05

COSTA VERDE AUTOMOBILE

SARL au capital de 6000 euros

Siège social : Alistro

Lieu-Dit «Siala» - RN 198

20230 Canale Di Verde

451 884 035 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Joseph RASSU de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Monsieur Joseph Pierre RASSU, demeurant Alistro, 20230 CANALE DI VERDE, pour une durée illimitée à compter du 23 novembre 2023. L'article 11 - GERANCE des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Joseph Pierre RASSU a été substitué à celui de Monsieur Joseph RASSU.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

BARTOLI

SARL au capital de 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Igliastrolo

Porto de Porto-Pollo

20140 Serra-Di-Ferro

431 690 239 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant M. Jean-Pierre, Xavier, François BARTOLI, demeurant Résidence Roc'Alivu, Lieu-dit Tabaccone, 20140 SERRA-DI-FERRO, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.

Les fonctions de Cogérants de M. Michel BARTOLI et de Mme Anne-Marie BARTOLI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 07

VILLAS GRACIEUSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Tramarcia

Villa U Ceppu - Route d'Ajaccio

20260 Calvi-831349360 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 2023 : Le siège social a été transféré à Résidence Gracieuse, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi, à compter du 23/11/2023. L'article « Sièges sociaux » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

SCI CLAUDE TRIQUET

Forme : SCI

Capital social : 1143.37 euros

Siège social : 5, Boulevard Industriel

et 15, Chemin du Halage

76300 Sotteville Les Rouen

344 968 144 RCS Rouen

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 20 novembre 2023, de transférer le siège social à Les Hauts de Fromentica, 10, Chemin du Belvédère, 20217 Saint-Florent. Objet : La Société a pour objet l'acquisition, l'entretien, la location, la gestion de tous immeubles. Elle peut faire toute opération se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour objet d'altérer son caractère civil, durée : 99 ans. Modification de l'article 5 des statuts. Radiation du RCS Rouen et immatriculation au RCS Bastia.

N° 09

SCI GARCIA GRANDE CORDEE

SCI au capital de 1000 €

Siège :

31, Avenue du Docteur François Gomma

09110 Ax-Les-Thermes

521 237 651 RCS Foix

TRANSFERT DE SIEGE

Il résulte des décisions des associés en date du 16/06/2023, les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

* Ancienne mention :

Siège social : 31, Avenue du Docteur François Gomma

* Dénomination :

SCI GARCIA GRANDE CORDEE

* Nouvelle mention :

Siège social : Villa L'Alivetu - Lotissement Les Baraques - 20090 Ajaccio

Dénomination : SCI L'ALIVETU

Objet : Acquisition de tout immeuble, administration et exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles. Caution des engagements des associés. Prise de participation dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou autres ; aliénation des immeubles devenus inutiles à la Société.

Durée : 99 ans.

Apports en numéraire : 1000 €.

Apports en nature : Néant.

Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Néant. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

J.M.P,

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lieu-dit Tramarcia

Route d'Ajaccio - 20260 Calvi

422 393 504 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 2023 : Le siège social a été transféré à Résidence Gracieuse, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi, à compter du 23/11/2023. L'article « Sièges sociaux » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 11

CORSE ASPIRATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26, Rue i Setti Mulini
Résidence Bagatelle, 20200 Bastia
918 321 803 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2023 : La dénomination sociale a été modifiée et devient GLOBAL ASPIRATION TRAVAUX PUBLICS à compter du 7 novembre 2023. En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :
CORSE ASPIRATION.
* Nouvelle mention :
GLOBAL ASPIRATION TRAVAUX PUBLICS.
Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 12

REVES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Résidence L'Alba
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi-389020256 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2021 : La durée de la Société a été prorogée de 99 ans, soit jusqu'au 25/10/2120.

En conséquence, l'article 5 « Durée » des statuts a été modifié comme suit :
* Ancienne mention : 30 ans jusqu'au 26/10/2022.
* Nouvelle mention : 99 ans jusqu'au 25/10/2120.
Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 13

CORAIL

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Route de la Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
838 282 507 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 17/11/2023 a décidé de :
- Transférer le siège social au :
Route de la Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino.
- Étendre l'objet social comme suit :
Le conseil et l'audit organisationnel et opérationnel.
- Nommer Président, M. GAEL FERRARI
Route de la Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 14

CORAIL

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Route de la Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
838 282 507 RCS d'Ajaccio

Le 30/06/2023, par décision unanime, les associés ont décidé de :
- Prendre acte du départ du Président, M. Jean-Noël VIGNAROLI.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 15

SCI MATH'INVEST

Capital social de 50.000,00 euros
Siège social : Cabinet d'Avocats
Christian FINALTERI,
Situé 15, Boulevard du Général
de Gaulle - 20200 Bastia
Inscrite au Registre du commerce
et des sociétés de Bastia
Sous le numéro 803 727 734

CESSION DE PARTS SOCIALES ET MODIFICATION DES STATUTS

Suivant acte sous seing privé en date du 06/11/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 20/11/2023 sous les références 2B 04P31 2023 A 01331.

- Monsieur Christian FINALTERI, né le 11/09/1968 à BASTIA (Haute-Corse), de nationalité française, domicilié Résidence CAP TOGA, Villa Basse, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

- Madame Catherine, Laëtitia CRISTOFARI, divorcée de Monsieur Christian FINALTERI, née le 25/03/1975 à TOULON (Var), de nationalité française, domiciliée CAP TOGA, Villa Basse, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO représenté par ses parents, Monsieur Christian FINALTERI et Madame Catherine CRISTOFARI, en leur qualité d'administrateurs de leur enfant mineur, suivant les modalités ci-après :

Ont cédé les parts sociales qu'ils détenaient dans le capital de la SCI MATH'INVEST désignée en tête des présentes, au bénéfice de Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI, né le 17/12/2005 à BASTIA (Haute-Corse), de nationalité française, domicilié Résidence CAP TOGA, Villa Basse, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO représenté par ses parents, Monsieur Christian FINALTERI et Madame Catherine CRISTOFARI, en leur qualité d'administrateurs de leur enfant mineur, suivant les modalités ci-après :

- Monsieur Christian FINALTERI, cède 30 (TRENTE) parts sociales numérotées de 51 (CINQUANTE ET UN) à 80 (QUATRE-VINGTS) en nue-propiété dans le capital de la SCI MATH'INVEST sous les garanties ordinaires et de droit au profit de Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI né le 17 décembre 2005 à BASTIA ;
- Madame Catherine, Laëtitia CRISTOFARI, cède l'intégralité des parts sociales, soit 10 (DIX) parts sociales numérotées de 81 (QUATRE-VINGT UN) à 90 (QUATRE-VINGT DIX) qu'elle détient en nue-propiété dans le capital de la SCI MATH'INVEST sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI né le 17 décembre 2005 à BASTIA.

La cession a été consentie et acceptée par Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI moyennant le prix principal de 2.000,00 euros (DEUX MILLE EUROS) réparti selon les modalités suivantes :
- 1.500,00 euros (MILLE CINQ CENT EUROS) correspondant aux 30 (TRENTE) parts sociales numérotées de 51 (CINQUANTE ET UN) à 80 (QUATRE-VINGTS) qu'il détient en nue-propiété dans le capital de la SCI MATH'INVEST ;
- 500,00 euros (CINQ CENT EUROS) correspondant aux 10 (DIX) parts sociales numérotées de 81 (QUATRE-VINGT UN) à 90 (QUATRE-VINGT DIX) qu'elle détient en nue-propiété dans le capital de la SCI MATH'INVEST.

Cet acte de cession de parts sociales a été approuvé suivant assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2023.

Les statuts ont été en conséquence modifiés.

Consécutivement à cette cession de parts sociales, le capital social est divisé en 100 (CENT) parts de 500 (CINQ CENT) euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés suivants, à savoir :
.../...

- Monsieur Christian FINALTERI :
* 50 (CINQUANTE) parts, numérotées de 01 (UN) à 50 (CINQUANTE), en pleine propriété.

* 30 (TRENTE) parts sociales numérotées de 51 (CINQUANTE ET UN) à 80 (QUATRE-VINGTS) en usufruit de Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI.

* 10 (DIX) parts sociales, numérotées de 81 (QUATRE-VINGT UN) à 90 (QUATRE-VINGT DIX), en usufruit de Monsieur Mathis, Pierre, Paul FINALTERI.

* 10 (DIX) parts sociales, numérotées de 91 (QUATRE-VINGT ONZE) à 100 (CENT), en usufruit de Monsieur Mathis Pierre, Paul FINALTERI.

- Monsieur Mathis Pierre, Paul FINALTERI :

* 30 (TRENTE) parts sociales numérotées de 51 (CINQUANTE ET UN) à 80 (QUATRE-VINGTS) en nue-propiété.

* 10 (DIX) parts sociales, numérotées de 81 (QUATRE-VINGT UN) à 90 (QUATRE-VINGT DIX), en nue-propiété.

* 10 (DIX) parts sociales, numérotées de 91 (QUATRE-VINGT ONZE) à 100 (CENT), en nue-propiété.

Pour avis, ».

N° 16

LE SPHINX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : Casamozza
20290 Lucciana
840 860 563 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30.08.2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Carole, Nadège REMY, de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, le 30.08.2023, et a nommé en remplacement :

Monsieur Abdelmonaem SEKKA, demeurant Mormorana, 20290 Lucciana.
Pour avis, La Présidence.

N° 17

CORAIL

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Route de la Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
838 282 507 RCS d'Ajaccio

Le 17/11/2023, l'AGE a décidé de nommer Directeur Général, M. Florian SAUVAGET Lieu-Dit Panganaggio, 20167 Peri. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 18

VILLAS PLEIN SUD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : Lieu-dit Michel Ange
20167 Afa
813 467 107 RCS Ajaccio

Suivant décisions des associés en date du 15 novembre 2023, la société RC IMAGES, Société par actions simplifiée au capital de 319.400 euros, ayant son siège social route d'AFA, Lieu-dit U Vangone, 20167 APPIETTO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 807907191 RCS AJACCIO, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Gilles, Nicolas DANESI, démissionnaire. Le Directeur Général démissionnaire Monsieur Philippe MASSA n'a pas été remplacé.

Pour avis,
Le Président.



LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 19

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 octobre 2023 fait à BORGIO,

La société RELAIS DE LA PLAINE, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, ayant son siège social sis Parc d'Activité Purettonne, 20290 Borgo, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 382233476, représentée par son co-gérant, M. Henri FERRANDI.

A confié à la société DACK, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €, dont le siège social est situé Route Belli Piobi, 20270 ALERIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 981769284 prise en la personne de sa présidente, Mme DEFUSCO Aurélie. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de station-service et du fonds de commerce artisanal de mécanique générale comprenant la pose, la réparation ou l'échange de pièces et d'accessoires pour véhicules sis Cateraggio, RN 198, 20270 ALERIA.

Pour une durée de 3 ans à compter du 16 octobre 2023, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour unique avis,

N° 20

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie par la société «LE TEMPLE DES DOUCEURS», Société par actions simplifiées au capital de 1.500 €, dont le siège est à Bastia [20200] - 32, Boulevard PAOLI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°834 934 697, représentée par Monsieur Baptiste ALONZO, Président et dûment habilité.

A la société «L'AVENIR DES DOUCEURS», société par actions simplifiées au capital de 1.000 €, dont le siège est à Bastia [20200] - 32, Boulevard PAOLI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°921 185 609, représentée par Monsieur Alexis ANCILLON, Président et dûment habilité.

Suivant acte sous seing privé en date du 09 décembre 2022 à Bastia du fonds de commerce situé et exploité, sous le nom commercial «LE TEMPLE DES DOUCEURS» à Bastia [20200 - 32 Boulevard PAOLI].

A pris fin le 30 novembre 2023 suite à la résiliation unilatérale du contrat de location gérance.

Pour avis,

N° 21

AVIS DE MISE EN LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé du 31 mars 2023, Monsieur NONZA Jeannot demeurant BTC, Résidence Sambocuccio, 20600 Bastia inscrit au RC de Bastia sous le numéro A/305852477 a donné en location gérance à la SARL RACING MOTO 2B au capital de 10.000,00 euros à l'adresse social Immeuble Carbuccia, Ceppe, 20620 Biguglia inscrit au RC de Bastia sous le numéro A/881 166 292. Un fonds de commerce de vente et réparations de cycles et motos sis Immeuble Le Concorde, Ave de la Libération, 20600 Bastia à compter du 01 août 2023 pour une durée de trois ans, elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction, faute par l'une des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception trois mois à l'avance.

N° 22

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 27 Novembre 2023, Monsieur Anthony, Jérôme Henri APICELLA, demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, a donné en location-gérance à Monsieur Cyril CASANOVA, demeurant à BIGUGLIA [20620], Route de Saint-Florent, Résidence Parc de la Torricella, Bât B, un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne « LE SAINT NICOLAS » exploité à BASTIA [20200] 2, bis rue Abbatucci, pour une durée d'une année, à compter du 1er Décembre Deux Mille Vingt-Trois pour se terminer le 30 Novembre 2024, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

N° 23

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

**RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne «LE SAINT NICOLAS» sis et exploité à BASTIA [20200], 2, bis rue Abbatucci qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 28 Octobre 2022, par Monsieur Anthony APICELLA demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, au profit de Madame Swan GAUTHIER, demeurant à VESCOVATO [20215], Lieu-dit Travoni, a pris fin le 30 Novembre 2023 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 27 Novembre 2023.

Pour unique insertion.



N° 24

**RESILIATION
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date le 15 septembre 2023 à Bastia.
Par : M. Alexis Biavardi, demeurant à "Le Novelty", avenue Maréchal Sébastien, 20200 Bastia à la SAS LE LITTLE SPOON, sis et exploité U Palazzu, 20620 Biguglia, d'un fonds de commerce de Grande Restauration à l'enseigne "Le Novelty", sis et exploité à Avenue Emile Sari, Immeuble Le Novelty, 20200 Bastia pour une durée de un an à compter du 15/09/2023.
A pris fin par résiliation amiable le 30 Novembre 2023.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 25

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**SOCIETE NOUVELLE
DE RENOVATION**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 200 €

Siège social : Hameau de Tagliatu
[20228] Pino

R.C.S. : Bastia N° 531 836 922

L'assemblée générale des associés en date du 07 Novembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Charles Louis ANTONETTI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 26

AVIS

Aux termes de l'AGE en date du 25.10.2023 de la SARL ACTENTIEL au capital de 10.000 euros sis Hameau Plein Soleil, Villa b1, Verghia, 20138 Coti-Chiavari RCS AJACCIO 792 659 849, les associés ont décidé :

- quitus est donné au liquidateur.
- clôture des opérations de liquidation.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 27

CHIOSELLO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20123 Cognocoli-Monticchi
441 994 480 RCS Ajaccio**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2023, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2023 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : Madame Eliane CAUBEL née BARTOLI, demeurant Lieu-dit Fontanaccia, 20129 Bastelicaccia.

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis 20123 Cognocoli-Monticchi.

- mis un terme à la mission des commissaires aux comptes.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérante.

N° 28

**SOCIETE D'EXPLOITATION
DE LA BISCUITERIE ETTORI**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7623 euros

Siège social : Lieu-dit Croce

Petreto-Bicchisano

20140 Petreto-Bicchisano

Siège de liquidation : Lieu-dit Croce

Petreto-Bicchisano

20140 Petreto-Bicchisano

RCS Ajaccio 399 384 650

L'A.G.E. réunie le 30/09/2023 au Lieu-dit Croce, Petreto-Bicchisano 20140 PETRETO-BICCHISANO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Didier ETTORI, demeurant 20140 PETRETO-BICCHISANO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

LOVE EAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : RN 193, 20620 Biguglia
918 220 039 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31.10.2023 au siège social de la société, Route 193, 20620 BIGUGLIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Maximin STORAI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 30

CHIOSELLO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20123 Cognocoli-Monticchi
441 994 480 RCS Ajaccio**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 novembre 2023, les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat,

- Et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio pour radiation.

Pour avis et mention,
La Gérante.**04 95 32 04 40**

N° 31

CAMPA

Société Civile Immobilière

Au capital de 200 €

Route de Piccovaggia

Aghja del Forno

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 528 077 126

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 novembre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Jacques Costa, demeurant Pascialella, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. Jean-Jacques Costa, demeurant Pascialella, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 32

INCORE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège : Route de l'Ospedale

Analonga, 20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Route de l'Ospedale, Analonga

20137 Porto-Vecchio

841 341 878 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric SAULI, demeurant Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de l'Ospedale, Analonga, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT

CCIC/DG/2023.049

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne la fourniture, la mise en œuvre, l'évolution et la maintenance de l'infrastructure hardware/software Serveur, Stockage, Solution de virtualisation et Sauvegarde et des prestations associées de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 48 mois non-renouvelables à compter de la date de notification.

Lieux de livraison : Hôtel Consulaire

Nomenclature Européenne CPV :

48800000/Systèmes d'information et serveurs.
72600000/Services d'assistance et de conseils informatiques.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture, la mise en œuvre, l'évolution et la maintenance de l'infrastructure hardware/software Serveur, Stockage, Solution de virtualisation et Sauvegarde de la CCI de Corse ainsi qu'une assistance et un conseil à la mise en œuvre de projet.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.2, R.2162-4-2°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec seulement un montant maximum annuel, conformément à l'article R.2162-4.2° du Code de la Commande Publique :

* Montant maximum annuel de 800.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Le prix des prestations [40%]

La valeur technique [60%] appréciée à l'aune de :

- Le matériel proposé,
- Les modalités d'exécution de la maintenance,
- Le nombre d'expert mis à disposition et de leur niveau d'expertise et de certification au regard des domaines de compétence énoncés en annexe 2 du CCTP.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er septembre 2023.

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL M.E.D.I.A. MICRO EXTENSION
8, Rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 08 novembre 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant maximum annuel de 800.000 € HT et pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix contractualisé.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché : L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :
.../...

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 24 novembre 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 24 novembre 2023.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) nécessaires à la réparation des engins et leur maintenance [4 lots] pour les besoins de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2023-1DGM-0348

Date limite de remise des offres : 15 janvier 2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 novembre 2023.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Commune de Crocicchia
Type de numéro national d'identification : SIRET
National d'identification : 21200102800019
Code postal : 20290
Ville : Crocicchia

Groupement d'acheteurs : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_D3AQHSBAzK&v=1&selected=0

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Xavier Piacentini

Email : mairiedecrocicchia@orange.fr
Tél : 0495382238

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 8 Janvier 2024 à 12h

Date d'envoi à la publication : 28/11/2023

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribuer sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de voirie et maçonnerie - Relance suite à procédure infructueuse

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : CROCICCHIA

La consultation comporte des tranches : Non

Marché alloti : Non

Section 5 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Critères d'attribution :

* Valeur technique 60%

* Prix 40%

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

PROCEDURE ADAPTEE

1/ IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE - AUTORITE DELEGANTE :

Commune de BASTELICA
Cours Sampiero
20119 BASTELICA
Tél : 04.95.28.70.61 - Fax : 04.95.28.74.38
Mail : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr
Profil acheteur : <https://www.achatspublics.com>

2/ OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de remplacement de la couverture du préau de la place de l'école
Lot 1 : Echafaudage
Lot 2 : Remplacement de la couverture du préau de la place de l'école

3/ CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-11° du Code de la Commande Publique et aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 (marchés à lots).

4/ PROCEDURE :

Contenu des candidatures

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen [DUME].

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Moyenne des chiffres d'affaires hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale au double de l'offre présentée dans l'acte d'engagement	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Références en travaux similaires au cours des trois dernières années, accompagnées des attestations de bonne exécution	Au moins 3 chantiers similaires exécutés au cours des trois dernières années	Non
Moyens matériels et humains dont dispose le candidat		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les qualifications minimums exigées pour ce chantier sont [QUALIBAT et RGE] pour travaux de pose d'échafaudage de toiture et couverture	Non

Contenu des offres

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un Acte d'Engagement rédigé sur le cadre joint complété, daté et signé par le représentant qualifié du ou des prestataires. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). 1 pour chaque lot	Non
Le cahier des clauses administratives particulières [CCAP]	Non
Le cahier des clauses techniques particulières [CTP] et ses annexes	Non
Les détails estimatifs [1 pour chaque lot]	Non
Un mémoire technique permettant d'évaluer le critère valeur technique	Non

Le mémoire technique sera élaboré conformément à l'article 8.2 du RC.

5/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières conformément à l'article 8.1 du RC.

6/ CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément à l'article 8.2 du RC.

* Valeur technique : (60%)

* Prix (40 %)

7/ RECEPTION DES CANDIDATURES :

Les candidats sont invités à déposer leur candidature et leur offre de manière dématérialisée.

8/ Renseignements complémentaires :

Mairie de Bastelica
Tél : 04.95.28.70.61.
Mr GIFFON Jean Baptiste

9/ Date limite de réception des offres : 15/01/2024 à 12 heures

10/ Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/11/2023

11/ Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20200 BASTIA
Tél : 04.95.32.88.66.

DERNIERES MINUTES

N° 37



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 janvier 2021, Monsieur Pierre Toussaint PREDALI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO [20090] 17 avenue de Mont Thabor, Résidence La Pinède, Bâtiment E. Né à AJACCIO [20000], le 14 janvier 1930.

Célibataire. De nationalité française. Décédé à AJACCIO [20000], le 12 octobre 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Laetizia PERFETTI, Notaire associé de la « SAS PERFETTI, CAMPANA, BARBEROUX, COHEN, KHAJAT NOTAIRES ASSOCIES », le 8 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Laetizia PERFETTI, notaire à MARSEILLE, référence CRPCEN : 13014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Date de réception par le greffe : 16 novembre 2023.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 38

SARL PROMA

Au capital de 7622,45 €

Siège social : Route de Palombaggia

Lieu-dit Pasciallella

20137 Porto-Vecchio

RCS 347 823 718 Ajaccio

Par une AGE du 20 novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 11.877,55 € par souscription en numéraire pour le porter à 19.500,00€, par voie d'émission de 1000 actions. L'article 2a des statuts a été modifié en conséquence.

Modifications au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 39

MINNA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Casanova, 20124 Zonza

808 630 099 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 28 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de : CBGC [SASU]-Résidence le Beaulieu Bât G - Pietranera

20200 San-Martino-Di-Lota
Activité : Les activités de construction spécialisées nécessitant des compétences ou du matériel spécialisé : La maçonnerie, les travaux courants de béton armé, la réalisation de clôtures en maçonnerie, le montage d'armatures destinées aux coffrages en béton, la réalisation de raccords à la voirie et à divers réseaux ou le gros oeuvre de bâtiment sans responsabilité globale de la construction.

RCS Bastia : B 829 069 392, 2017 B 292
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 (Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
 20200 Bastia

Pour extrait,
 SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffier.

N° 41

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de : Maisons Corsea [SARL]

Lieu-dit Patoreccia-20200 Bastia
Activité : Constructeur de maisons individuelles
 RCS Bastia : B 803 701 853, 2014 B 446
 Date de cessation des paiements : 17/05/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 (Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
 La SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffier.

N° 42

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Daugas Christian
 PA de Purretone

Allée N°30 - 20290 Borgo

Activité : Peintre applicateur de revêtements.

Date de cessation des paiements : 17/10/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 (Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
 SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

AJ Boutique [SAS]

1680, Avenue de Rasinigani
 Espace Valrose
 20290 Borgo

Activité : Vente au détail et en gros de vêtements de prêt à porter et accessoires de mode.

RCS Bastia : B 902 185 701, 2021 B 704

Date de cessation des paiements :

06/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 (Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
 SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffier.



N° 44

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

du Code de Procédure Pénale

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 novembre 2023,

Monsieur Joseph Antoine ALESSANDRINI-FRANCESCHI, en son vivant retraité, demeurant à BASTIA [20600] Résidence le Richelieu, bloc B. Né à BASTIA [20200], le 1er octobre 1937. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BASTIA [20200], [FRANCE], le 14 février 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, notaire agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA [20200], 39, boulevard Paoli, le 27 novembre 2023, duquel il ressort que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Elodie SAISSET, notaire à BRANDO [20222] - Erbalunga, Résidence Eden Roc, référence CRPCEN : 20029, dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA [20200], de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître Marthe POGGI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/11/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

HOLDING DU DOCTEUR ERIC SALSOU
Objet social : La prise de tous intérêts et participations dans tous groupements, sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, créées ou à créer, sous quelque forme que ce soit, et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou artisanal ou établissements.

Siège social : Chemin de l'Annonciade Prolongé, 20200 Ville-Di-Pietrabugno. **Capital** : 1008 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Président : M. SALSOU Eric, Chemin de l'Annonciade Prolongé, 20200 Ville-Di-Pietrabugno.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions : Soumise à agrément.

N° 46

CAMAIEU INTERNATIONAL

345 086 177 RCS Lille Métropole
 221, Avenue Brame, 59100 Roubaix
Etablissement secondaire :
 Centre Commercial la Rocade
 Route Nationale 193, 20600 Furiani

Jugement du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole en date du 14.11.2023, modifiant la date de cessation des paiements au 15.04.2020.

N° 47

AVIS

Une Assemblée Générale Mixte du 30/06/2023 de la société SYLAUG, SAS au capital de 6000, siège social Route de Canetto, 20169 BÔNIFACIO, RCS AJACCIO 901 630 624, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour Avis,

N° 48

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 14/11/2023, il a été constitué une SASU.

Objet : Tous travaux d'eau et de gaz dans tous locaux. Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air.

Dénomination : GUAZZ TRAVAUX

Durée : 99 ans.

Siège social : 13, cours Saint Blaize, 20214 Calenzana.

Capital : 500.

Présidence : Monsieur Yvan JULIEN CARRASCO, demeurant 13, cours Saint Blaize, 20214 Calenzana.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix.

Cession d'action : Libre.

Immatriculation au greffe de Bastia.



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio - 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 26 octobre 2023 enregistré à : service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 6 Novembre 2023 dossier 2023 00022688 référence 2B04P31 2023 N 00570 Monsieur Alain François LUXEY, retraité, et Madame Amélie Mathilde ALBERTINI, retraitée, demeurant à CORTE, route de Saint Pancrace nés savoir : Monsieur à NARBONNE le 25 août 1950 et Madame à CORSCIA le 7 janvier 1951. De nationalité française. Ont cédé à Mademoiselle Lisa DOMINICI, commerçante, domiciliée à ALERIA [20270], hameau de Linstincone, née à BASTIA le 23 septembre 1999, Célibataire.

Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie ; Moyennant le prix de VINGT MILLE EUROS [20.000,00 €].

Laquelle licence présentement cédée était exploitée sur la commune de CANALE DI VERDE et que désormais la licence de débit de boissons de quatrième catégorie doit être exploitée sur la commune de CORTE.

Que le transfert a été autorisé par suite des autorisations suivantes :

- attestation en date du 11 août 2023 délivrée par le maire de commune de Canale di Verde ;
- attestation en date du 28 août 2023 délivrée par le maire de CORTE ;
- arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023 sous le numéro 2B - 2023 - 9 - 21 - 3.

Pour unique insertion,
 Le Notaire.

N° 50

CORSE TRANSACTIONS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Vadina In La
 20190 Zigliara
 831 110 770 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
 Le Président.

N° 51

CORSE IMMOBILIER SYNDIC GESTION TRANSACTION

SARL au capital de 1000 euros
 Siège social : 33, Boulevard Paoli
 20200 Bastia
 884 285 750 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 22/11/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
 La Gérance.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

 **0495320440 - 0495328992**

al-informateurcorse@orange.fr

MUSÉE DE MARIANA

Centenaire de Rainier III: exposition dédiée à Sainte Dévôte



Photo JE

Monaco et la commune de Lucciana, c'est tout une histoire. Et c'est avant tout un lien culturel autour de la figure de Sainte Dévôte qui unit la principauté et la commune de Haute-Corse. Martyre chrétienne du tout début du IV^e siècle, Dévôte (Divota) serait née à Lucciana et aurait vécu en Corse où elle aurait été suppliciée sur ordre du gouverneur de Sardaigne-Corse, Gabinius Barbarus Probianus, en charge de conduire dans ces îles la Persécution de Dioclétien. Le corps de la jeune fille fut placé dans une barque que la mer emporta jusqu'à un port d'escale, sur le site de l'actuelle principauté de Monaco. Sainte patronne de la Corse [comme Sainte Julie et la Vierge Marie] Dévôte est aussi celle de la principauté. C'est autour de sa figure que se sont construits les liens entre Monaco et Lucciana et «*plus particulièrement depuis 2003 et la visite en Corse du Prince Rainier III de Monaco, pour un pèlerinage*» explique José Galetti, maire de Lucciana à l'occasion de l'inauguration de l'exposition qui lui est dédiée. Présent à cette inauguration, le Prince Albert II de Monaco, accompagné de sa sœur la princesse Stéphanie, a également évoqué «*l'importance de cette exposition dans le cadre du centenaire*» de la naissance de son père mais aussi «*l'occasion de célébrer les liens historiques entre Lucciana, la Corse et Monaco*». Le musée de la commune porte le nom du prince monégasque décédé en 2005, tandis que sur l'autre rive de la Méditerranée c'est un quai qui a été baptisé du nom de la commune corse. Pour le centenaire de la naissance de Rainier III, c'est donc une exposition hommage qu'ont souhaité mettre en place la commune et le musée. «*Dans le cadre des échanges avec les Monégasques, on s'est dit que c'était l'occasion de revenir sur les 20 ans de la visite de Rainier III à Lucciana qui s'est déroulée le 9 juin 2003. C'est une journée qui a laissé beaucoup de souvenirs chez les habitants*, explique Ophélie De Peretti, directrice du musée. *On a travaillé directement avec la directrice des affaires culturelles de la principauté et l'archiviste du Palais afin de montrer combien le Prince Rainier III était attaché à la figure de Sainte Dévôte. Il a fait réaliser de nombreux timbres, des monnaies, des médailles. Et on retrouve aussi des éléments en lien avec cette journée de pèlerinage, avec des coupures de journaux, mais aussi les cadeaux qui ont été échangés ce jour-là.*» Le visiteur déambulera dans une scénographie qui n'est pas non plus due au hasard. Le parcours «*reprend la légende de Sainte Dévôte, avec l'utilisation du liège pour symboliser la barque ainsi que des voilages*» explique Thomas Guillaume, scénographe de l'exposition. L'exposition, qui se poursuivra jusqu'à septembre 2024 offre également l'opportunité de remettre en valeur toute la collection chrétienne ancienne du musée: «*C'est un musée qui fait le lien entre l'Antiquité et la période chrétienne qui démarre en Corse autour du IV^e siècle, rappelle sa directrice. Il était intéressant de mettre en parallèle également les objets autour de Saint Dévôte fabriqués par la principauté de Monaco et les premiers vestiges chrétiens insulaires*». ■ JE

TGAP DÉCHETS

Le Sénat consent à une réfaction de 35 % en Corse

Le 27 novembre 2023, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, le Sénat a adopté un amendement déposé par le sénateur de la Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi et soutenu par neuf autres sénateurs. Il vise à instituer en Corse une réfaction de 35 % de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portant sur les déchets pour la période 2020-2025, introduite dans le code des douanes afin d'inciter les producteurs de déchets à privilégier la prévention, les opérations de recyclage et la valorisation énergétique par rapport à leur élimination. «*À ce jour, faisait valoir le texte de l'amendement, la Corse souffre d'un manque de capacité d'enfouissement récurrent depuis 2015 et ne dispose plus que de deux centres d'enfouissement aux capacités insuffisantes. Elle ne bénéficie donc pas des tarifs de TGAP préférentiels appliqués aux installations recourant à la valorisation. La gestion des déchets [collecte + traitement] constitue en Corse, seule région insulaire de l'ensemble métropolitain, une difficulté majeure qui grève à minima pour moitié le budget des EPCI, notamment avec l'afflux massif de population en période estivale.*» De fait, la gestion des déchets en Corse reste un problème récurrent: déficit d'infrastructures, absence de centre de tri et de valorisation (CTV) ou de solution pérenne pour réduire la part non triée à la source des déchets ménagers. En dépit d'une baisse de la production de déchets et d'une augmentation du taux de tri de 38 % (6 % en 2007), 61 % des déchets sont encore enfouis et la Corse est encore loin des objectifs réglementaires en matière de déchets ménagers et assimilés. Si le futur plan territorial de prévention et de gestion des déchets prévoit l'accentuation des actions de prévention et du tri à la source, un programme d'économie circulaire ambitieux et la création de deux CT d'ici 2029 qui permettront de réduire significativement les tonnages enfouis, pour l'heure le coût pour les collectivités est très lourd en Corse: «*En 2021, le coût aidé de la gestion des déchets y était 3 fois supérieur à la moyenne nationale tous types d'habitat confondu et s'élevait à 100 millions d'euros, soit 301 € TTC/hab.*» L'amendement déposé prévoit une clause de revoyure fin 2029. ■ AN

VIOLENCES CONJUGALES

CEUX QUI NE SAVENT PAS CE QU'ILS FONT

Photo Timur Weber • Pexels

Le 25 novembre, on a manifesté en nombre un peu partout dans le monde contre la violence à l'égard des femmes, ce qui est plutôt une bonne chose. Malheureusement, on a pu constater à l'occasion qu'aux yeux de certain(e)s, la vie ou la sécurité d'une femme ont plus ou moins de prix selon son origine ou ses convictions. Par ailleurs, les dernières statistiques concernant les violences conjugales ne sont pas encourageantes et un récent sondage tend à indiquer que certains hommes violents n'ont pas conscience de l'être.

En 1999 l'Assemblée générale des Nations unies proclamait le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À Paris et dans d'autres villes de France, à l'appel de collectifs comme Nous toutes ou Grève féministe, des marches et des manifestations se sont déroulées ce 25 novembre 2023, parfois émaillées d'incidents, en lien notamment avec la flambee du conflit israélo-palestinien. Brigitte Stora, Laurence Rossignol ou Bouhra Azzouz ont par exemple été de celles qui ont dénoncé la mise à l'écart d'un groupe de manifestantes venues dénoncer ces violences faites aux femmes commises par le Hamas, pointant «*un curieux féminisme*»*. D'autres ont au contraire dénoncé la présence de femmes palestiniennes (et de drapeaux palestiniens) dans les cortèges et des images de heurts entre membres de Riposte féministe et représentants du collectif du 7 octobre ont circulé sur les réseaux sociaux, on y voit une militante être repoussée en arrière d'un coup porté à la gorge par un homme qui arbore un ruban blanc, symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes, et qui reçoit en retour un coup de poing expédié par une autre militante. Bref, s'agissant de l'union sacrée autour d'une cause qui est censée bien plus encore, ce n'est pas encore ça et on n'aura hélas pas vu que des images qui font chaud au cœur.

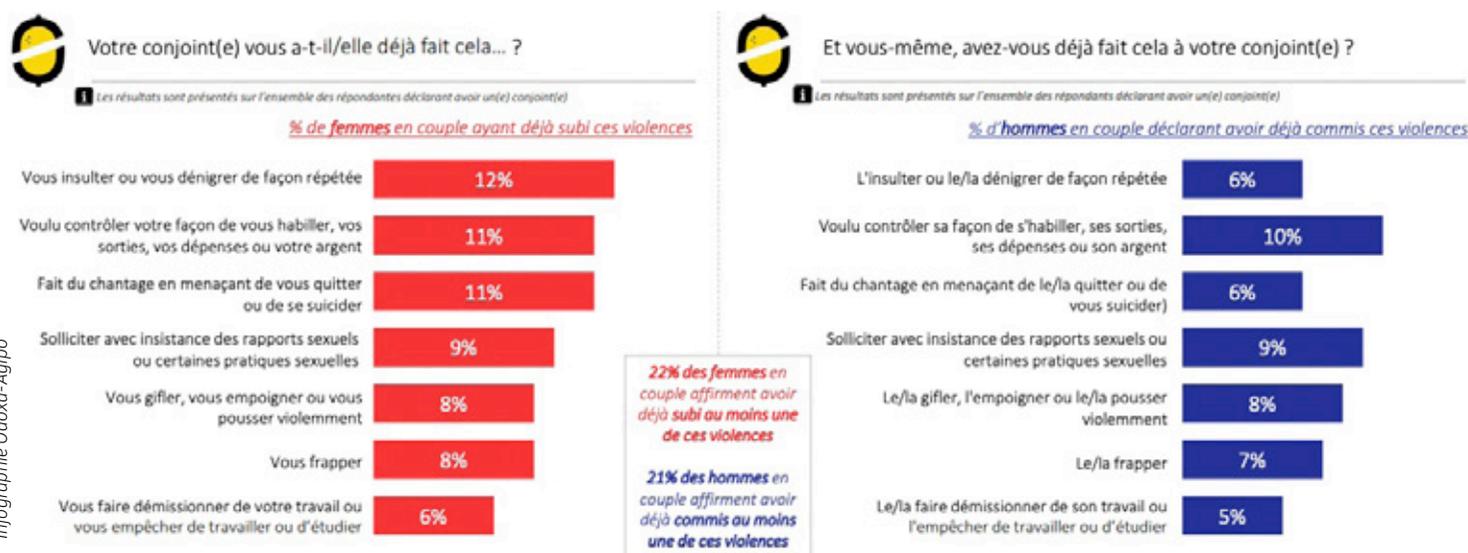
Pourtant, sur le principe, les Françaises et les Français sont d'accord: cette Journée internationale de l'élimination de la

violence à l'égard des femmes est une bonne chose et elle constitue un moyen utile d'informer et d'éduquer sur le sujet. C'est du moins ce qu'indiquent les résultats d'un sondage réalisé par Odoxa pour AGIPI effectué sur Internet les 15 et 16 novembre 2023**. Et ce bien qu'une petite majorité ait conscience de l'ampleur du phénomène des violences conjugales et soit au fait des chiffres (lire par ailleurs) les femmes constituant près de 90 % des victimes de ces violences, qui sont le plus souvent physiques. Seulement 58 % [59 % des femmes et 57 %] des hommes ont affirmé savoir déjà qu'elles concernaient autant de monde en France, les 25-34 ans semblant être les plus au fait de la question: 70 % contre 54 % des 5^e-64 ans et à peine 48 % des 65 ans et plus. Il faut donc en parler, 92 % des sondés en conviennent, à commencer par les femmes [95 % versus 90 % d'hommes] et 89 % [91 % des femmes versus 87 % des hommes] jugent cette journée internationale est un moyen utile d'informer et éduquer. Pour 85 % des personnes interrogées (et 88 % des femmes, cette opinion tombant à 82 % chez les hommes), informer et agir devrait être une priorité d'action des pouvoirs publics et 80 % des Français du panel [82 % des femmes et 77 % des hommes] pensent que si l'on s'en donnait les moyens on pourrait agir efficacement pour limiter ce fléau. De même, les sondés estiment que la lutte contre les violences faites aux femmes est l'affaire de tous et jugent que l'Etat [88 %], les associations d'aides aux victimes [86 %], mais aussi les entreprises en gé-

*Dans une tribune publiée le 27 novembre 2023 dans L'Express.

**Enquête réalisée sur un échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, la représentativité de l'échantillon étant assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes: sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Malgré de nombreuses campagnes de sensibilisation et l'application de 80 % des mesures du Grenelle contre les violences conjugales, celles-ci n'ont pas diminué. Le nombre de victimes a même doublé depuis 2016. Le ministère de l'Intérieur a publié, le 16 novembre 2023, les chiffres des violences commises par un(e) partenaire ou ex-partenaire qui ont été enregistrées par les services de sécurité en 2022. On dénombrait 244301 victimes, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021, en grande majorité (86 %) des femmes, dont 74 % ont entre 20 et 45 ans. Les violences enregistrées en 2022 sont physique pour les deux tiers (66 %), verbales ou psychologique dans 30 % des cas et sexuelles pour 4 %. Si les violences sexuelles conjugales sont «les moins fréquemment enregistrées», elles constituent celles qui augmentent le plus en 2022 (+21%), sachant par ailleurs que selon l'enquête de victimation Genese 2021 seulement une victime de violences conjugales sur quatre signale à la police ou à la gendarmerie les faits qu'elle a subis. Les violences verbales ou psychologiques, sont en progression de 11 % avec une hausse nettement plus forte du harcèlement moral (15 %). Dans 87 % des cas de violences conjugales, les mis en cause sont des hommes, en majorité de nationalité française (83 %) et un peu plus âgés que les victimes (seulement 13 % ont moins de 25 ans et environ la moitié a entre 30 et 45 ans). ■



Infographie Odoxa-Agipi

néral (78 %) et les assurances en particulier (75 %) devraient s'investir davantage dans ce combat.

Mais qu'en est-il de l'action individuelle et qu'est-ce que les Françaises et les Français seraient prêts à faire, à leur niveau ? À en croire le sondage, s'ils étaient témoins de violences, les unes comme les autres refuseraient dans leur grande majorité de regarder ailleurs et de penser à autre chose. Ainsi, 80 % des personnes sondées se disent prêtes à dénoncer les formes de violences conjugales auxquelles elles auraient pu assister. Cette détermination est cela dit bien plus marquée chez les femmes (83 %) que chez les hommes (76 %). Et il reste un cinquième des sondés qui admettent qu'ils ne feraient strictement rien. Pour lutter contre les violences, tant pour signaler des faits dont on a eu connaissance que pour permettre aux victimes de se renseigner et d'échanger en toute confidentialité sur le sujet, les nouvelles technologies et le développement d'applications sont plébiscités par 83 % du panel, les femmes en tête, encore une fois (87 % versus 79 % des hommes). Des données encourageantes et même plutôt rassurantes, donc.

Ce qui l'est moins, ce sont les autres informations communiquées par les sondés et sondées quant à leur quotidien ou leur comportement. En effet, rappelle Muriel Réus, administratrice AGIPI mais aussi fondatrice et présidente de l'association Femmes avec... les statistiques officielles ne reflètent que la réalité des violences qui ont pu être signalées, « Mais la réalité des actes est malheureusement bien plus vaste encore que ce que reflètent ces données officielles. En effet, toutes les victimes ne portent pas plainte ou ne signalent pas ce qu'elles ont subi. De ce point de vue, le baromètre

Odoxa-Agipi sur les violences conjugales fournit une photographie plus sombre encore. » Car dans cette étude, 31 % des femmes ayant déjà été en couple disent, avec le recul, avoir subi de la violence [physique, morale, économique, sexuelle] de la part d'un compagnon, alors que seulement 11 % des hommes ayant été en couple pensent, rétrospectivement, avoir fait subir une forme de violence à une conjointe. Il y a comme un hiatus. Sauf à considérer que les femmes maltraitées comme les chics types sont sur-représentés dans le panel bien que les statistiques montrent que 89 % des auteurs des violences conjugales sont des hommes. Or rien n'est moins sûr.

À preuve, les réponses à une question plus détaillée, sur sept comportements précis relevant de la violence posée à l'ensemble des sondés ayant actuellement un conjoint ou une conjointe. Cela va des insultes et/ou du dénigrement jusqu'aux coups, en passant par le chantage affectif. Et là, alors que 22 % des femmes en couple disent avoir subi au moins une de ces violences [dont 8 % qui ont été frappées et autant qui ont été giflées ou empoignées ou poussées violemment], ce sont 21 % des hommes en couple qui reconnaissent avoir avoir déjà commis au moins une de ces violences. Dont 8 % qui disent avoir déjà giflé, empoigné ou poussé violemment sa compagne et 7 % qui admettent l'avoir battue. Alors, que croire et à quel moment ? Pour Muriel Réus, les 10 points d'écart qui séparent les deux réponses faites par les hommes ne signifient « pas tant qu'ils mentent ou cachent la réalité de leurs pratiques, mais plutôt qu'ils ne réalisent pas ce qu'ils font subir. Il est donc urgent et important de continuer à informer et à agir ». ■ Elisabeth MILLELIRI



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

MIGRATIONS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES (LINGUISTIQUES)



Je n'ai aucune idée de l'origine exacte du mot « bombe », mais je peux vous dire avec précision où celle-ci est tombée.

« Les frontières n'ont jamais arrêté la circulation des hommes et des femmes dans le monde. Envahisseurs, colons, migrants, réfugiés, déplacés, voyageurs ne cessent de les traverser dans tous les sens, mêlant langues et coutumes au contact des autochtones » [éditions-harmattan.fr, à propos de S. Gorovitz 2017]. L'actualité géopolitique montre que les attitudes sont diverses quant à l'utilité des murs et autres barrières érigés pour renforcer les frontières, ou l'appréciation des rapports entre langues et frontières aux niveaux politique et idéologique.

Dans le contexte sociolinguistique corse on observe la même diversité d'analyse de la part des usagers comme des « agents glottopolitiques » [enseignants, écrivains etc., Guespin & Marcellesi 1983] qui tentent par divers moyens d'agir sur le comportement verbal d'une communauté, dans un sens que l'on croit plus ou moins identitaire. « Oghje u corsu in Corsica hè turnatu quasi cà una lingua frustere... è quelli chi u parlanu parlanu una lingua cambiata assai » [DA. Geronimi 1983]. L'auteur cité met en garde contre l'emploi des emprunts qui défigurent la langue locale: le corse serait devenu une langue [presque] étrangère. Ce type de jugement n'est pas nouveau, et sous-tend une atti-

tude radicale plus ancienne: pour parler de certains sujets il vaudrait mieux recourir au français car le corse n'a pas les moyens de tout exprimer. « Da prima, mettimucci in mente chi un si pò dumandà a u nostru dialettu che ciò ch'ell'ha 'n corpu. S'ellu si vole parlà di scienza, di filosofia e d'altre quistioni, un c'è che da parlà francese. [...] Dunque, oghie, quandu parlemu corsu, circhemu di un fa serve u nostru dialettu a esprime cose ch'ell'un pò esprime. Un surtimu di u cerchju di e cosi usuali, o allora, l'avemu già detta, parlemu francesu per truvà i termini chi trascendenu u nostru dialettu. Culà, e parulle eccelse un mancanu. In Francia, duve a terra è ricca e i spiriti sciolti in cunsequenza, a lingua un pudia esse, ella stessa, che ricca e adatta a esprime tutti i soggetti materiali e spirituali » [revue U Muntese 1957-1958]. On a ici une définition pragmatique de l'état de « diglossie », à savoir la « cohabitation de deux langues parmi une même population, l'une d'elles étant pressentie comme formelle et l'autre comme inférieure et impropre à certains usages formels » [wiktionary.org], ainsi que « la prise de conscience du changement linguistique, d'une épaisseur historique de l'usage de la langue, mais [comme toujours dans la logique puriste] pour déplorer cette évolution » [AC. Husson 2014].

Il est parfois difficile d'analyser le parcours historique et géographique de certains éléments linguistiques. Quand on retrouve des formes identiques ou proches dans des langues différentes, il peut s'agir d'une influence directe ancienne ou récente, directe ou indirecte, ou bien de formes « polygénétiques » nées de façon indépendante dans des langues diverses.

Les attitudes prônées face au changement linguistique sont cependant diverses, dans les années 1930 on pensait qu'en cas de défaillance du « dialecte » la planche de salut était non pas le français mais l'italien : « *Dove, a significare cose ignorate dai nostri antichi, non trovo un termine dialettale, lo prendo senza scrupoli nella Lingua Italiana. L'indole del nostro Dialetto richiede così. Se si volesse comprendere una buona volta che, nonostante la bellezza indiscutibile della Lingua francese, i francesismi sciupano il nostro dialetto, bello come il sole!* »

Il est parfois difficile d'analyser le parcours historique et géographique de certains éléments linguistiques. Quand on retrouve des formes identiques ou proches dans des langues différentes, il peut s'agir d'une influence directe ancienne ou récente, directe ou indirecte, ou bien de formes « polygénétiques » nées de façon indépendante dans des langues diverses.

Un exemple significatif est le mot [italien et corse notamment] *bomba* « bombe » dont l'origine est complexe. La synthèse du LEI [M. Pfister *Lessico Etimologico Italiano*, vol VI] concernant la racine *bomb considère plusieurs subdivisions au plan sémantique, à commencer par « son » ; « bruit » de diverse nature », « écho » ; « retentissement » [cf. corse *ribombu*, italien *rimbombo*]. La forme corse peut être diversement interprétée : formation indépendante (onomatopée), influencée par l'italien ou le français ? Les mêmes incertitudes affectent les diverses acceptions : en corse le même mot désigne aussi *la bomba di pulenda* [en italien « *pane di polenta* », en français « pâte de polenta », cf. P. Marchetti 2001] ; dans le même ordre d'idées on pense à la « *bomba di riso* » [italien] ou à des pâtisseries françaises comme la « bombe glacée ». L'origine des dérivés n'est pas moins complexe : l'italien *bombarda* est parfois considéré comme issu du français bombarde, quant au français bombance [faire bombance ou familièrement faire la bombe] « *probablement dérivé du radical onomatopéique bob- exprimant une notion de 'gonflement'* » [CNRTL] pourrait être au contraire un italianisme [LEI] alors que l'italien *bombanza* « vanité », « ostentation » est parfois rattaché à l'ancien provençal *bombansa* [*Dizionario italiano De Mauro*].

Quant aux adjectifs au sens de « arrondi, courbé en arc, convexe » on a en corse *bumbatu*, *bumbutu*, en italien *bombato* ou en français bombé, la forme étant aussi attestée en italien [standard ou régional] : « *bombé, che è, o è diventato, convesso, tondeggiate* » [LEI]. Dans *Filosofia, cumediola in dui atti è sei sceni* de l'auteur de Corse du Sud Simonu d'Aullè [1965] les personnages se donnent des « noms d'oiseau » plus ou moins insultants : « *O magnamè!* », « *O paisà bombé!* ». Cette dernière expression semble associer deux termes antinomiques [paisanu peut avoir une nuance péjorative]. Peut-être faut-il évoquer ici le français bombe « casquette à calotte hémisphérique [équitation] » ou l'italien *bomba [romanesco bomba in testa]* « *tipo di cappello a cilindro, tuba* », *bombetta*. Quelle que

soit leur motivation la plupart des formes évoquées sont présentes dans la toponymie corse (voir J. Chiorboli 2023, *Chroniques corses*), par exemple [IGN] Bomba [Pietra-Di-Verde, Renno, Serra-Di-Scopamène, Villanova], Bombarda [Bonifacio] ; Catabomba [Levie], ou même (!) Trou De La Bombe [Quenza].

L'onomastique offre des exemples significatifs. Le nom de famille Peri [voir aussi Pero-Casevecchie dans mes *Chroniques corses*] : bien que « polygénétique » [il peut naître en plusieurs endroits de manière indépendante surtout quand il s'agit d'une variante patronymique de Pietri] peut être d'origine toponymique comme dans le cas de la « *famille corse originaire de Pere, devenu Peri, village proche d'Ajaccio, les PERE se mirent au service des armées de la République de Venise, formant des régiments corses, puis s'installèrent à Vérone* » [data.bnf.fr/fr/17717014/perez ; autres formes du nom : DELLE PERE, PERE, PERES, PERI, PERY].

Le Géoportail [IGN] répertorie plusieurs toponymes de forme proche comme notamment Zuccarellu [Barrettali] ; Zuccarello [Bisinchi, Oletta, Omesa, Pruno]. En Italie Zuccarello [Savona] est considéré *Dizionario di toponomastica* UTET 1990) comme un « *diminutivo di zucco o zuccaro* » [collina a groppa ; poggio] ; l'île d'Elbe aussi a son Monte Zuccarello. À la base on a ici un terme qui a le sens de « coteau », « hauteur de forme arrondie ». A. Dauzat [1963] a rapproché TUCC- et ZUCC- de CUCC- [même sens de « hauteur arrondie »] ; on pense aux toponymes comme Montcuq [France], Monte Cucco [Italie], et en Corse Monte Cuccaru [Pieve 2B], Punta Di Cuccu [Eccica-Suarella 2B], etc. Le provençal *suca* et l'italien *zucca* [« courge », « tête » au sens figuré] ont été rattachés [W. Von Wartburg] au pré-indo-européen *tukka signifiant « courge », « tête » [cf. l'expression italienne et corse *sale in zucca* « jugeote »] et « sommet, colline, hauteur » [etymologie-occitane.fr]. Quant à Zucca et Zuccaru, ils peuvent avoir une autre étymologie, plus « transparente », la métaphore aboutissant à la même évocation d'un sommet de forme variable : l'appellation géologique « pain de sucre », proche du « morne » [antillais] qui désigne « *toute hauteur de forme arrondie* » [Larousse]. Au Brésil on a le « *Pain de Sucre, en portugais Pão de Açúcar, morne granitique de Rio de Janeiro* », en Italie le Monte Pan di Zucchero [Piémont], en Sardaigne le Pan di Zucchero.

Si certains toponymes rappellent de près ou de loin des prénoms et noms de famille, leur forme ne suffit pas à identifier de manière sûre l'origine [et encore moins la religion !] des porteurs. Ainsi ZUCCARELLI « *cognome italiano e corso che può avere origini e significati diversi* » [M. Maxia 2002] peut être issu d'un surnom [physique ou moral], ou bien d'un des toponymes [corses ou italiens] cités plus haut. Si la forme en -O [ZUCCARELLO, absente en Corse] peut être présumée ligure, il est nécessaire pour le reste de recourir à une discipline qui n'est pas de mon ressort [je rappelle ici que mon approche n'est pas généalogique mais linguistique]. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

« CÔTE À CÔTE »
OU
« FACE À FACE »



Êtes-vous plutôt fromage ou dessert? Mer ou montagne? Beurre doux ou demi-sel? Beatles ou Rolling Stones? Pendant longtemps, on pouvait ajouter à cette liste une question politique, comme à la fin de ces sondages d'opinion où on vous interroge sur vos marques préférées d'électroménager avant de vous demander pour qui vous avez voté à la dernière élection présidentielle: êtes-vous de droite ou de gauche?

Avant, c'était simple: la gauche croyait représenter l'égalité et la générosité; la droite revendiquait la défense de l'ordre et de l'autorité. Las! Emmanuel Macron est passé par-là, pulvérisant ces vieilles lunes «*façon puzzle*», comme on dit dans *Les Tontons flingueurs*, pour les remplacer son «*en même temps*» qui se voulait «*disruptif*». Mais, de nouveau, la mode est au rythme binaire, qui s'installe dans tous les domaines de la vie, y compris, et c'est tristement nouveau, à la page des faits divers. Ces dix derniers jours, la question posée aurait pu être: êtes-vous Thomas ou Mourad? Thomas, 16 ans, a été poignardé à mort dans la nuit du 18 au 19 novembre lors d'un bal à Crépol, dans la Drôme. Il y a une centaine de témoins, un suspect principal, des mises en examen, des circonstances encore mal établies, et pas d'images. Des propos antifrançais auraient été tenus par le ou les agresseurs. Mourad, 29 ans, a reçu le 17 novembre un coup de couteau au cou, porté par un septuagénaire qu'on entend distinctement, sur les images de la vidéosurveillance, dire «*bougnoles*» et «*je suis chez moi, les bourricots*», avant d'infliger une blessure de plus de dix centimètres à son interlocuteur, qui est hors de danger. Tout ça pour une camionnette mal garée.

Êtes-vous Thomas ou Mourad? La question est idiote, évidemment. Pis: elle est cynique, indécente, indigne. Pourtant, à l'extrême droite comme à l'extrême gauche, on a choisi sa victime et chacun des deux camps se garde bien de parler de l'autre agression. Chaque camp rend hommage à la victime seulement quand il a des raisons de s'en prendre à l'agresseur. C'est Thomas pour le Rassemblement national et les amis d'Éric Zemmour; c'est Mourad pour la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon. Chaque camp qualifie l'agression dont il parle de «*raciste*» et s'en prend à la méchante justice et aux

vilains médias. «*Francoicide*», avance Éric Zemmour tandis que Marion Maréchal y voit le début d'une «*guerre civile*» et que des petits groupes d'ultradroite tentent de se faire justice eux-mêmes.

Pourtant, on devrait pouvoir être Beatles ET Rolling Stones, mer ET montagne, fromage ET dessert, et même parfois, selon les sujets et l'offre politique, de droite ET de gauche. Temps révolus: il faut choisir son camp et n'en choisir qu'un seul. Alors qu'il est si facile d'être Thomas ET Mourad. Les victimes sont égales. Les auteurs aussi: un septuagénaire français, qui se promène avec un couteau dans la poche, ne mérite pas beaucoup plus de considération qu'un jeune de 20 ans, français lui aussi même si son prénom dénote une origine familiale étrangère, et qui prend son couteau quand il va au bal.

LA PRÉDICTION DE GÉRARD COLLOMB

Le reste de l'actualité n'échappe pas à ce travers politique, cette «*hémiplegie*» ou «*demi-cécité*» dénoncée [à propos des deux faits divers] par le député François Ruffin, qui acte sa rupture avec Jean-Luc Mélenchon. Ainsi voit-on ces temps-ci des «*féministes*» défilier pour défendre la cause des femmes de Gaza, sans faire de même pour les femmes israéliennes massacrées ou prises en otages par le Hamas. On ne les avait pas vues non plus battre le pavé pour soutenir les femmes iraniennes qui défient les mollahs en enlevant leur voile.

Tout est brouillé. Tout idée de rassemblement est noyée. Rien n'est devenu plus difficile que d'adopter une attitude modérée en disant qu'on peut à la fois condamner les massacres du 7 octobre par le Hamas et s'indigner du sort fait aux habitants de Gaza.

Les plus vieux d'entre nous croient voir s'effondrer un monde, celui de l'universalisme, face à ceux qui brandissent le communautarisme et le repli sur soi. Décédé le 25 novembre, l'ancien maire de Lyon Gérard Collomb avait marqué les esprits par une phrase, prononcée à son départ du ministère de l'Intérieur le 3 octobre 2018: «*Aujourd'hui, on vit côte à côte, je crains que demain on ne vive face à face.*» À l'époque, on avait pensé qu'il exagérerait.



Illustration ICN • Photo DR

VU, LU ET VÉCU...

Touche pas à mon camembert

Ouf! Le bruit avait couru que le bois qui sert à envelopper, par exemple, le camembert, le Mont d'Or, les bourriches d'huîtres ou certaines barquettes de fraises allait être interdit. Motif: il ne peut pas être recyclé après utilisation. C'était bien dans l'intention de la Commission européenne, mais celle-ci a senti le danger. Un sursis est donc accordé: «*Nous reconnaissons volontiers que certains produits les plus précieux de notre patrimoine européen sont associés à certains emballages en bois, en céramique [...] Nous sommes tout à fait ouverts à ce que soient exemptés de tels produits, habituellement en petites quantités, qui font la fierté de notre patrimoine*», a déclaré le commissaire européen à l'environnement, Virginijus Sinkevicius. Vous reprendrez bien du fromage?

Le nom de la mère

Francis Evrard ne s'appelle plus Evrard. C'est en apparence banal, puisque le changement de nom est désormais possible. L'ennui, c'est que Francis Evrard, 77 ans, est en prison, condamné pour enlèvement et viol sur mineur à trente ans d'emprisonnement en 2007. Il pourrait demander sa liberté conditionnelle à partir de 2027 –ce qui ne veut nullement dire qu'il l'obtiendrait.

Il a donc décidé, pour des raisons évidentes, d'abandonner le patronyme de son père pour prendre celui de sa mère. L'officier d'état-civil sollicité ne peut vérifier la motivation du demandeur. La loi sur le changement de nom aurait-elle été votée un peu trop vite?

Antisemitisme (suite)

C'est raconté dans *Le Canard enchaîné*: quatre jours après le 7 octobre, un chauffeur de taxi parisien refuse de prendre en charge à l'aéroport de Roissy des clients arrivant de Tel Aviv. «*Sale juif!*» lance-t-il au père de famille en ajoutant des menaces de mort. La famille juive n'a pas voulu porter plainte par peur des représailles, mais le parquet a décidé de poursuivre le chauffeur. D'autres faits similaires sont remontés à la Préfecture de police et plusieurs chauffeurs ont été suspendus. Refuser de prendre un juif dans son taxi, à Paris, en 2023.

Profession: dévendeur

Dans une étrange publicité payée par le ministère de la Transition écologique, on voit un «*dévendeur*» [il se présente ainsi]

conseiller de réparer un appareil ménager plutôt que de racheter, ce qui est plutôt sage; mais aussi inciter un client à garder son vieux pull plutôt que d'en acheter un neuf: «*Si vous avez besoin que je vous déconseille d'autres achats, dit-il, ça soulagera les ressources de la planète... et vos placards.*»

Les commerçants sont vent debout alors qu'ils enchaînent le Black Friday et les fêtes de fin d'année, en attendant les soldes. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, trouve la campagne publicitaire «*maladroite*». Son collègue de la Transition écologique, Christophe Béchu, persiste et signe. À ranger au rayon des injonctions contradictoires: faites tourner l'économie, mais n'achetez rien.

Un peu honte

Dans une belle commune de la banlieue ouest de Paris, la célèbre Levallois-Perret, je suis tombée en arrêt devant la boutique d'une agence immobilière: une chambre de bonne de 7,05 m² était à vendre pour la somme de... 108 000 euros. Elle se trouve au septième et dernier étage d'un bel immeuble, et mesure 12,25 m² au sol, ce qui signifie qu'on doit se cogner la tête quand on est debout. Autre précision d'importance: le bien est «*à rénover*». Je vous laisse faire le calcul: 15 319 euros le mètre carré pour une chambre à retaper avant de la louer très cher à un étudiant, en pleine crise du logement. On a un peu honte, parfois.

Du côté de Romans

La rubrique «*nécrologie*» est injuste. En 2023, plusieurs personnalités importantes ont disparu dans une indifférence relative ou totale. Ainsi de la mort, le 22 novembre, de l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie à l'âge de 96 ans. Il avait pourtant, en 1975, touché le grand public avec son livre *Montaillou, village occitan* (plus de deux millions d'exemplaires), récit de la vie d'un petit village du Languedoc à l'époque du catharisme.

Partant des populations pour comprendre la grande Histoire, Le Roy Ladurie laisse une œuvre pléthorique, dont une Histoire du climat qui fait référence. Dans son livre *Le carnaval de Romans*, il avait aussi décrit un sanglant déchaînement de violence intervenu le 15 février 1580, entre Mardi Gras et mercredi des Cendres, dans la paisible commune de Romans-sur-Isère. À vingt kilomètres de Crépol où est mort Thomas, comme dans un éternel recommencement. ■



AUE

AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

CUNNOSCI **L'AUE** ?

AGENCE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE, L'AUE DÉFINIT
ET MET EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR
DE **L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE ÎLE POUR 2050**
ET DE **L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE.**

À fianc'à voi pè a transizione eculugica !

www.aue.corsica

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza Acconciù, Urbanisimu
è Energia di a Corsica
Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

